6è RENCONTRE NATIONALE

EN VISIONCONFERENCE SUR LE PLAN NATIONAL
18 AVRIL 2021
Compte rendu « BILAN 2020 »

Entente Radio Clubs et Indépendants

Association Nationale - 70b rue de Mulhouse - 68110 ILLZACH
erci.contact@gmail.com Tel : 03 89 45 49 07

PRESENTATION

- Rapport moral 2020
- Rapport avec l'environnement
- Déroulement de l'exercice.
- Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2021
- Procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2021
- Bilan financier 2020
- Détail Compte de résultat
- Balance générale
- Représentants de l'ERCI
- Prévisionnel 2021
- Bilan de l'ensemble des associations sur le plan national
- Les adresses mail
- Les Buts
- Les Objectifs
- Registre des Associations et enregistrement.
- Les Remerciements.

Entente Radio Clubs et Indépendants

Association Nationale - 70b rue de Mulhouse - 68110 ILLZACH
erci.contact@gmail.com Tel : 03 89 45 49 07

BUT ET VALEUR DE L'ERCI

Bonjour à tous,

C'est dans un contexte sanitaire plus que difficile que nous faisons notre Assemblée générale en visioconférence.

Je profite de cet instant de parole pour vous demander une petite minute de silence en mémoire de toutes les personnes disparues durant cette période.

Il n'est pas dans nos habitudes de procéder comme aujourd'hui, organiser une AG par visioconférence et je reconnais que par ce manque de contact humain direct, cette AG n'est pas une AG comme nous les connaissons. Mais il nous faut être patient pour retrouver des jours meilleurs.

Rappel des valeurs de l'association:

C'est le 8 novembre 2015 à Riom (63) que l'ERCI (Entente des Radios Club et Indépendants) a vu le jour. Association déposée au Tribunal de Mulhouse sous le N° 92 Folio 241 à but non lucratif régie par le droit local de 1908.

Elle regroupe au sein de l'ensemble de notre pays de nombreux opérateurs radio de tous types : Amateurs radio, DX, SWL, Radioamateurs, radio clubs et Signaleurs radio.

L'association a pour but : De regrouper les amateurs radio, radioamateurs et radio-clubs utilisateurs de la radiocommunication en France et à l'étranger.

D'apporter aux amateurs-radio, radioamateurs et radio-clubs (adhérents ERCI), des services d'information et de défense dans le cadre de l'exploitation de leur hobby (Responsabilité Civile).

De créer et former une chaîne d'entraide et de solidarité entre tous les amateurs radio, radioamateurs, radio-clubs et associations membres partenaires.

D'entrer en relation avec les administrations françaises, Européennes ou Internationales concernées, afin de participer à la mise en place de la meilleure réglementation relative à leurs activités d'amateurs radio et de radioamateurs et de trouver une solution favorable à toutes les questions qui peuvent concerner les amateurs radio et de radio amateurisme en général.

D'organiser et de mettre en place l'aide ou de l'entraide, en remontée d'information lors d'actions menées dans le cadre de la gestion de l'urgence et de crises de sécurité civile, dans l'encadrement de manifestation et le cas échéant en partenariat avec d'autres organisations par le soutien technique et méthodique en radiocommunication citoyenne auprès des pouvoirs publics.

Pour des besoins techniques, l'évolution de l'ERCI pourra engendrer l'ouverture d'un radio club sous la tutelle d'un radioamateur référent enregistré à l'Agence Nationale des Fréquences Radioamateurs (ANFR).

De faire vivre le monde de la radiocommunication de loisirs de tous horizons.

L'harmonisation de toutes les associations affiliées à l'ERCI.

Elle s'interdit de prendre part à toutes activités à caractère politique, confessionnel ou commercial.

Et j'ai l'honneur, aujourd'hui de vous présenter le bilan de l'année 2020.

Le Président remercie l'ensemble du comité d'avoir préparer cette assemblée générale par visioconférence afin que tous puissiez participer à cette dernière.

RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT:

Les personnes présentes :

- Monsieur Alain PANQUET (Président de l'association CAR 13)
- Monsieur Philippe RIALLAND (Président de l'association AES 13)
- Monsieur Michel MORET (Président de l'association RCC 23)
- Monsieur Gaël GUILLOZO (Président de l'association GSR 27)
- Monsieur Jacques ALLARD (Président de l'association FCBA 33)
- Monsieur Xavier JUBERT (Président de l'association STA 37)
- Monsieur Yves BONAMY (Président de l'association ASAS 37)
- Monsieur Alain PASCAUD (Président de l'association ARSE 44)
- Monsieur David CHAMBERLIN (Président de l'association SENS 44)
- Monsieur Franck PASCAUD (Président de l'association SRO 44)
- Monsieur Xavier BOVALO (Président de l'association ACCS 44)
- Monsieur Jacky MICHEL (Président de l'association Les Signaleurs 49)
- Monsieur Joël CZERNIC (Président des KM 57)
- Monsieur Jean Baptiste GALLET (Président de l'association PAO 60)
- Monsieur Marc BLOMME (Président de l'ARV 66)
- Monsieur Jean Pierre NEURDIN (Vice-président du TCMI - Jokers de la route 68)
- Monsieur Loïc GODEAU (Président de l'association BG 85)
- Monsieur Manuel GONCALVES (Président de l'association TW 89)

et

- Monsieur Norbert HEYDEL (Président de l'ERCI France)

Organisme représenté:

- Madame Lara Million (Vice-présidente de la CEA)
- Monsieur Antoine EHRET (Directeur de cabinet du Député Olivier BECHT)
- Messieurs Alain SCHIRCK et Michel RIES (Adj. Au Maire d'Illzach)
- Monsieur Pierre GONZALEZ (Président de l'OCDPC)
- Madame Alexandra COHEN (Vice-présidente de l'ANPDSB)
- Monsieur Andréas SAMALTAMOS (Président Radio Sans Frontières - Grèce)
- Monsieur Daniel GALLETTI (Président RadioAmateurs France)

Personnalités présentes:

- Monsieur Pascal BRILOT (Responsable juridique)
- Monsieur François BACHELET (Responsable technique)
- Madame Monique MEUNIER (Responsable humanitaire)

Départements représentés:

03, 11, 13, 23, 27, 33, 34, 37, 42, 44, 49, 57, 60, 65, 66, 68, 83, 84, 85

Rapport moral du Président

2020 n'a pas été une année facile pour les associations quel qu'elles soient.

Cela a permis à votre comité de travailler sur plusieurs dossiers envoyés vers nos élus gouvernementaux. Nous avons quelques réponses officieuses actuellement et sommes dans l'attente qu'elles soient officielles. Nous sommes plus que confiant.

Nous vous avons un peu forcé la main pour certains sur la mise en place de vos actions via le tableau des assistances avec les nombres de postes de signaleurs demandés, la mise à disposition des signaleurs sur le terrain, les heures de présence et les kilomètres parcourus pour assurer les manifestations demandées. Cela nous a permis de rendre des comptes aux Ministères concernés.

Même si le chemin devient plus propice pour l'ERCI ces derniers temps, nous avons en interne encore quelques étapes à franchir. Ne serait-ce et là je vais rabâcher ce que l'on souhaite pour toutes les associations, que vous vous mettiez à la comptabilité analytique afin que vous puissiez obtenir des subventions que vous n'avez pas encore et dont vous n'imaginez pas l'existence. Il est vrai aussi que du côté de votre comité national, ce serait une réussite totale de pouvoir dire haut et fort que la totalité des associations adhérentes à l'ERCI répondent financièrement aux lois associatives actuelles sans compter le fait de pouvoir essayer d'obtenir la reconnaissance d'intérêt général pour tous les clubs adhérents de l'ERCI. (Dossier actuellement en cours)

Le président remercie l'ensemble du bureau de l'ERCI pour l'excellent travail fourni durant cette année 2020 car même si le 3/4 de l'année, les associations ont été malmené par cette pandémie, derrière votre comité n'a pas arrêté pour pouvoir mettre en place plusieurs stratégies afin de répondre mieux encore aux différentes attentes et prévisionnel de l'année à venir. Nous ne pouvons et ne devons pas nous laisser aller et se reposer sur ce que l'ont a déjà acquit. Ce serait ne pas croire à ce que l'ont fait ou ce que nous souhaitons mettre en place.

Depuis novembre dernier, nous sommes en pleine étude de faisabilité de pouvoir mettre toutes les associations de signaleurs radio aux normes vis-à-vis de l'ANFR. Cette étude touche et risque de toucher prés de 500 signaleurs en moins d'un an. Le coût est plus que conséquent mais avec l'aide d'investissement que nous sommes à même d'attendre, nous pensons que c'est réalisable. Nous opterons sur une puissance de 5 W par portable et 10 par mobile, sur une double fréquence numérique professionnelle. Une fréquence associative et une fréquence nationale. Encore un des dossiers qui prend énormément de temps mais qui risquent d'être une révolution dans le monde des signaleurs radio dans les années à venir. Seul ceux qui ne veulent pas grandir ou vivre avec leur temps n'adopteront pas ce nouveau moyen de communication. Vous serez à même de nous dire si cela vous convient ou non. Mais chaque chose en son temps.

J'espère de tout cœur que la sagesse des uns fera le bonheur de tous.

Norbert HEYDEL
Président

Entente Radio Clubs et Indépendants

Rapport du service juridique pour l'exercice 2020

C'est en étroite collaboration avec votre Président que je me fais le porte-parole du bilan 2020.

Vous avez reçu mon rapport moral, un volume d'heures important consacré par ma personne pour rattraper la négligence, engourdissement et le management dans la continuité d'activité de gestion du passé voué à la nostalgie des années 80.

Il est toujours trop tard, quand le sinistre arrive, pour mettre en œuvre un plan de continuité d'activité… Un proverbe chinois illustre ce propos: « les tuiles qui protègent de la pluie ont toutes été posées par beau temps ».

Mon expérience dans l'évolution de gestion d'association me permet de témoigner de la nécessité d'être préparé et d'évoluer, ce volume d'heures d'investissement personnel me sera récompensé dans le courant de l'année, car officiellement nos avancées pourront être rendues public, même si on vous en a parlé non officiellement.

Le management de la continuité d'activité en gestion moderne permet ainsi de rendre l'association plus résiliente dans un monde du risque. Autrefois limitée à la simple gestion que vous avez tous connue en structure fédérale, cette approche moderne de gestion s'impose comme une discipline à part entière.

Vous êtes, Présidents, personnes morales de vos associations et de ce fait vous devez jamais négliger la gestion de vos structures, vous devez savoir à quelles menaces vous vous exposer, à la mauvaise utilisation des fonds de vos associations, veillez à ce que vos dépenses sont bien liées à vos objets statutaires, veiller être en adéquation au Code des impôts, du commerce et du Code civil et au code éthique de l'ERCI .

Vous devez considérer comme des menaces toutes les situations qui peuvent survenir ayant pour conséquence une détérioration des moyens utilisés pour mener à bien l'activité de vos associations.

L'ERCI peut fournir un concours appréciable pour rendre vos associations plus résilientes. Notre rôle est de rendre ce qui est théoriquement possible concrètement réalisable.

Une prise de conscience au plus haut niveau est en train de s'opérer. Elle pousse ERCI à considérer la continuité d'activité en gestion de la nouvelle aire l'élément de la bonne gouvernance et dans ce contexte malheureusement les clubs devront suivre le train de la modernité ou rester sur le quai du siècle dernier.

Aucune norme ne s'est imposée de manière indiscutable dans le domaine de la continuité d'activité de gestion. Certains référentiels présentent cependant des démarches intéressantes. Le terme « norme » peut en soi prêter à confusion. L'ERCI n'est pas ici une norme en soi, mais plutôt une ligne de conduite à respecter.

Nous étions et sommes toujours en mode COVID, et nous avons tous perdu notre discipline et notre rôle dans la gestion de nos fonctions, retrouvez ce respect des fonctions élues et de conseillé devrons retrouver vigueur et respect.

Nous espérons que 2021 prenne un chemin plus à même de conduire tout le monde vers une réussite totale.

BILAN DES ASSISTANCES

ERCI GENERAL 2020

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
Assistances	3	10	7	0	8	1	8	3
Signaleurs	92	225	104	0	52	8	70	34
Postes	76	206	88	0	40	8	54	30
Heures	463	1216	744	0	496	57	407	245
Km	3515	5733	2618	0	1040	300	2799	1400

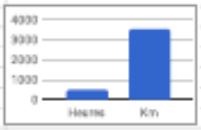

SEPTEMBRE	
Assistances	16
Signaleurs	175
Postes	153
Heures	1197
Km	7161

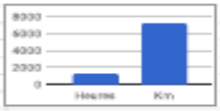

OCTOBRE	
Assistances	22
Signaleurs	141
Postes	99
Heures	1061
Km	2578

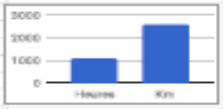

NOVEMBRE	
Assistances	1
Signaleurs	8
Postes	8
Heures	16
Km	120

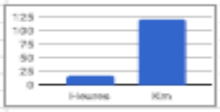

DECEMBRE	
Assistances	2
Signaleurs	14
Postes	14
Heures	132
Km	7963

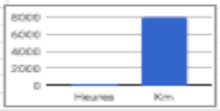

BILAN GENERAL DES ASSISTANCES DE L'ANNEE 2020 SUR L ENSEMBLE DU TERRITOIRE

			2020
Assistances	104		
Signaleurs	1040		
Postes	893		
Heures	6714	20	134 280,00 €
Km	30993	0,321	9 948,75 €
TOTAL GENERAL SUR L ANNEE			144 228,75 €

Tableau antérieur		2020	2019	2018	2017
Nombre d'assistances		104	451	375	283
Nbr de signaleurs		1040	4035	2985	2372
Nbr de poste demandé		893	3260	2157	1939
Nbr d'heure		6714	29559	26779	23297
Nbr de km		30993	164967	201918	135212
Taux horaires	20,00 €	134 280,00 €	591 180,00 €	535 580,00 €	465 940,00 €
Frais kilométrique	0,321	9 948,75 €	52 954,41 €	64 815,04 €	43 403,05 €
TOTAL		144 228,75 €	644 134,41 €	600 395,04 €	509 343,05 €

Perte de 500.00 € en un an vis-à-vis des assistances sur l'ensemble de la France

BILAN FINANCIER

SOLDE DE DEPART		
Banque	3494,65	
Livret	0,00	
TOTAL	**3494,65**	
Stock boutique	1400,57	
TRESORERIE THEORIQUE	**4895,22**	
DEPENSES		
Achat boutique		2100,02
Variation stock		- 695,94
Achat de matériel		31,92
Fourniture de bureau		122,90
Honoraires		720,00
Publicité et salon		0,00
Cadeaux clients		50,00
Frais de transport		110,70
Frais divers		0,00
Frais de poste		405,92
Frais internet		106,12
Frais bancaires		72,76
Frais AG		0,00
Frais de déplacement		416,00
Cotisations et assurance FFBA		2702,00
Frais de remise de médailles		525,00
Dotation aux amortissements		407,00
		7074,40

Comptabilité expertisé par le Cabinet d'expertises comptables

EUREX ALSACE - 18 avenue de Hollande - 68110 Illzach

Entente Radio Clubs et Indépendants

BILAN FINANCIER
Suite

RECETTES		
Vente boutique	1219,00	
Cotisations	3594,00	
Subvention	0,00	
Dons	913,00	
Remboursement frais d'AG	0,00	
Remboursement frais de déplacement	416,00	
Remboursement frais médailles	50,00	
Produits financiers	1,77	
	6193,77	
Total des produits	**6193,77**	
Total des charges	**7074,40**	
Résultat	**- 880,63**	
SOLDE OPERATION ANNEE 2020	**- 880,63**	
Investissements	- 595,20	
Amortissements	407,00	
Trésorerie excédentaire	**- 1068,83**	
SOLDE THEORIQUE DEBUT	**4895,22**	
SOLDE THEORIQUE FIN	**3826,39**	
Compte Courant Banque	528,11	
Compte Livret	1201,77	
SOLDE ANNUEL EN BANQUE	1729,88	
Stock BOUTIQUE	2096,51	
TOTAL	**3826,39**	

Comptabilité expertisé par le Cabinet d'expertises comptables

EUREX ALSACE - 18 avenue de Hollande - 68110 Illzach

Siret N° 815 207 998 00015 - Siren: 815 207 998

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Baillage de Mulhouse N° 92 Folio 241

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
70 B RUE DE MULHOUSE

68110 ILLZACH

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Activité principale de l'entreprise : Association

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier de gestion
- Les autres états

Fait à ILLZACH
Le 07/03/2021

Anne CHANEL
Responsable de Mission

Alain NEOLIER
Expert comptable

EUREX ALSACE
18 AVENUE DE HOLLANDE

68110 ILLZACH
03 89 31 12 31

Dossier N° 001184 en Euros.

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant

70 B RUE DE MULHOUSE

68110 ILLZACH

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Pages
- *Soldes intermédiaires de gestion*	1
- *Présentation graphique des SIG*	2
- *Bilan actif-passif*	3 et 4
- *Compte de résultat*	5 et 6
- *Détail des comptes bilan actif passif*	7 et 8
- *Détail Compte de résultat*	9 et 10
- *Etat des Immobilisations*	11

EUREX ALSACE
18 AVENUE DE HOLLANDE

68110 ILLZACH
03 89 31 12 31

Dossier N° 001184 au Barem .

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

Page : 1

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 219	100.00	257	100.00	963	375.24
+ Ventes de marchandises	1 219	100.00	257	100.00	963	375.24
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 404	115.18	562	219.20	842	149.73
Marge commerciale	185-	15.18-	306-	119.20-	121	39.46
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production						
Marge brute globale	185-	15.18-	306-	119.20-	121	39.46
- Autres achats + charges externes	5 263	431.77	8 190	NS	2 927-	35.73-
Valeur ajoutée	5 448-	446.96-	8 496-	NS	3 047	35.87
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	5 448-	446.96-	8 496-	NS	3 047	35.87
+ Autres produits de gestion courante	4 973	407.96	9 714	NS	4 741-	48.80-
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	407	33.39	180	70.18	227	126.11
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	882-	72.39-	1 038	404.64	1 920-	185.02-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	2	0.15			2	
- Charges financières						
Résultat courant	881-	72.24-	1 038	404.64	1 919-	184.85-
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	881-	72.24-	1 038	404.64	1 919-	184.85-

Dossier N° 000184 en Euros.

EUREX ALSACE

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

Page : 2

PRESENTATION GRAPHIQUE DES S.I.G.

PRESENTATION EN Euros

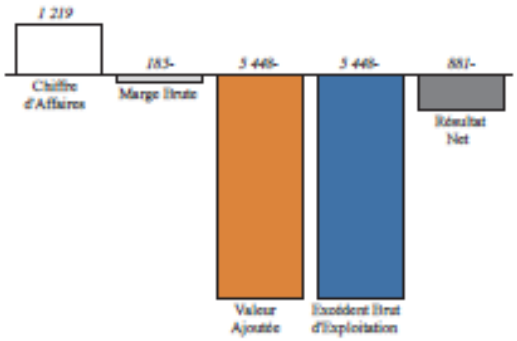

Exercice au 31/12/2020

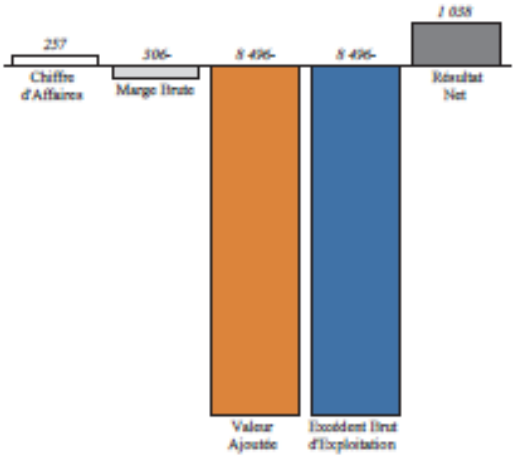

Exercice au 31/12/2019

PRESENTATION EN POURCENTAGE

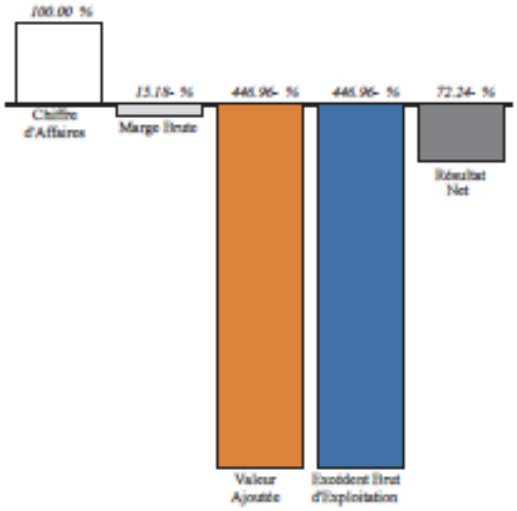

Exercice au 31/12/2020

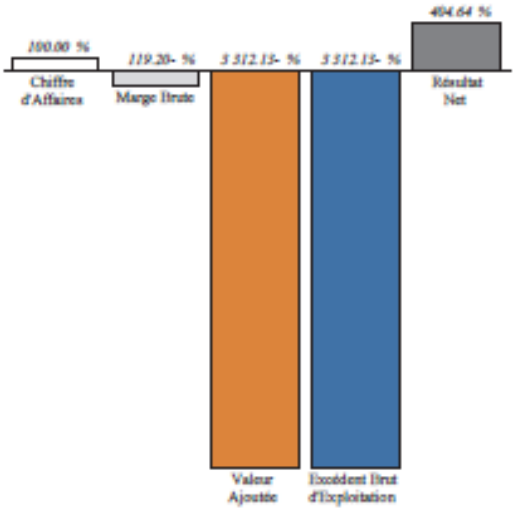

Exercice au 31/12/2019

Dossier N° 001 004 ex Baron

EURIDX ALSACE

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	595	142	453		453	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	832	168	664	788	124-	15.74-
	Autres immobilisations corporelles	704	332	372	513	141-	27.49-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 131	642	1 489	1 301	188	14.47
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 097		2 097	1 401	696	49.69
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 730		1 730	3 495	1 765-	50.50-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	3 826		3 826	4 895	1 069-	21.83-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 957	642	5 315	6 196	881-	14.21-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° 001004 en Euros

EURSDY ALSACE

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	453.20		453.20	
20500000 LOGICIEL	595.20		595.20	
28050000 AMTS LOGICIEL	142.00-		142.00-	
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	663.60	787.60	124.00-	15.74-
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	831.60	831.60		
28154000 AMTS MATERIEL & OUTILLAGE	168.00-	44.00-	124.00-	281.82-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	371.97	512.97	141.00-	27.49-
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFO	703.97	703.97		
28183000 AMT MAT BUREAU ET INFO	332.00-	191.00-	141.00-	73.82-
Total II	1 488.77	1 300.57	188.20	14.47
MARCHANDISES	2 096.51	1 400.57	695.94	49.69
37000000 STOCK BOUTIQUE	2 096.51	1 400.57	695.94	49.69
DISPONIBILITES	1 729.88	3 494.65	1 764.77-	50.50-
51210000 BANQUES	528.11	3 494.65	2 966.54-	84.89-
51240000 LIVRET BLEU	1 201.77		1 201.77	
Total III	3 826.39	4 895.22	1 068.83-	21.83-
TOTAL GENERAL	5 315.16	6 195.79	880.63-	14.21-

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	6 196	5 158	1 038	20.12
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	881-	1 038	1 919-	184.85-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	5 315	6 196	881-	14.21-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV				
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 315	6 196	881-	14.21-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

Page : 8

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	%
RESERVE LEGALE	6 196.79	5 157.89	1 037.90	20.12
10610000 FONDS SOCIETAIRE	6 196.79	5 157.89	1 037.90	20.12
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	880.63-	1 037.90	1 918.53-	184.85-
Total I	5 315.16	6 196.79	880.63-	14.21-
Total IV				
TOTAL GENERAL	5 315.16	6 196.79	880.63-	14.21-

Dossier N° 001504 au Barem

EUREX ALSACE

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	1 219.00	256.50	962.50	375.24
70700000 VENTES - BOUTIQUE	1 219.00	256.50	962.50	375.24
Chiffre d'affaires NET	1 219.00	256.50	962.50	375.24
AUTRES PRODUITS	4 973.00	9 713.52	4 740.52-	48.80-
75600000 COTISATIONS	3 594.00	3 704.00	110.00-	2.97-
75850000 DONS	913.00	400.00	513.00	128.25
75860000 REMB. FRAIS ASSEMBLEE GENERALE		5 609.52	5 609.52-	100.00-
75870000 REMB FRAIS DE DEPLACEMENT (PR)	416.00		416.00	
75880000 REMB FRAIS DE MEDAILLES	50.00		50.00	
Total des Produits d'exploitation	6 192.00	9 970.02	3 778.02-	37.89-
ACHATS DE MARCHANDISES	2 100.02	25.00	2 075.02	NS
60700000 ACHAT - BOUTIQUE	2 100.02	25.00	2 075.02	NS
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	695.94-	537.24	1 233.18-	229.54-
60370000 VARIATION STOCK BOUTIQUE	695.94-	537.24	1 233.18-	229.54-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	5 263.32	8 189.88	2 926.56-	35.73-
60630000 ACHAT DE MATERIEL	31.92		31.92	
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	122.90	84.13	38.77	46.08
62260000 HONORAIRES	720.00		720.00	
62340000 CADEAUX CLIENTS	50.00		50.00	
62410000 FRAIS DE TRANSPORT	110.70		110.70	
62510000 FRAIS ASSEMBLEE GENERALE		4 939.31	4 939.31-	100.00-
62520000 FRAIS DE DEPLACEMENT	416.00	503.18	87.18-	17.33-
62610000 INTERNET	106.12	19.99	86.13	430.87
62630000 FRAIS POSTAUX	405.92	222.91	183.01	82.10
62700000 FRAIS BANCAIRES	72.76	72.36	0.40	0.55
62810000 COTISATIONS ET ASSURANCES FFBA	2 702.00	2 348.00	354.00	15.08
62820000 FRAIS DE REMISE DE MEDAILLES	525.00		525.00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	407.00	180.00	227.00	126.11
68112000 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	407.00	180.00	227.00	126.11
Total des Charges d'exploitation	7 074.40	8 932.12	1 857.72-	20.80-
Résultat d'exploitation	882.40-	1 037.90	1 920.30-	185.02-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1.77		1.77	
76800000 PRODUITS FINANCIERS	1.77		1.77	
Total des Produits financiers	1.77		1.77	
Résultat financier	1.77		1.77	
Résultat courant avant impôts	880.63-	1 037.90	1 918.53-	184.85-
Total des produits	6 193.77	9 970.02	3 776.25-	37.88-
Total des charges	7 074.40	8 932.12	1 857.72-	20.80-

Dossier N° 001001 ex:Euros

EUREX ALSACE

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 219		1 219	257	963	375.24
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	1 219		1 219	257	963	375.24
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			4 973	9 714	4 741-	48.80-
Total des Produits d'exploitation (I)			6 192	9 970	3 778-	37.89-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			2 100	25	2 075	NS
Variation de stock (marchandises)			696-	537	1 233-	229.54-
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			5 263	8 190	2 927-	35.73-
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			407	180	227	126.11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			7 074	8 932	1 858-	20.80-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			882-	1 038	1 920-	185.02-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

Page : 6

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2		2	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2		2	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2		2	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	881-	1 038	1 919-	184.85-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	6 194	9 970	3 776-	37.88-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 074	8 932	1 858-	20.80-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	881-	1 038	1 919-	184.85-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° 001104 en Euros

EUREX ALSACE

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	880.63-	1 037.90	1 918.53-	184.85-

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
68110 ILLZACH

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20500000 LOGICIEL

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00008 000	OCTOPULSE	595.20	160420	L 33,33		142.00	142.00	453.20	

Compte : 21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00003 000	PIED POUR DRAPEAU	207.00	260219	L 20,00	36.00	42.00	78.00	129.00	
00004 000	CRAVATE POUR DRAPEAU	42.00	270319	L 20,00	7.00	9.00	16.00	26.00	
00005 000	CHEMISES	582.60	301219	L 12,50	1.00	73.00	74.00	508.60	

Compte : 21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFO

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00002 000	ORDINATEUR DARTY	499.00	140618	L 20,00	155.00	100.00	255.00	244.00	
00006 000	TREPIED PROJECTEUR	79.99	260219	L 20,00	14.00	16.00	30.00	49.99	
00007 000	RETROPROJECTEUR	124.98	260219	L 20,00	22.00	25.00	47.00	77.98	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Diminutions Cession	Poste/Poste	Total	Valeur brute Immo. fin exercice
1 535.57		595.20		595.20				2 130.77

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total	Diminutions Amort. sortie de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
235.00	407.00			407.00		642.00		

Dossier N° 001004 au Barem

EUREX ALSACE

EUREX ALSACE
18 AVENUE DE HOLLANDE

68110 ILLZACH
03 89 31 12 31

brouillard

Balance Générale

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

001184
ASSOCIATION Entente Radio Club
70 B RUE DE MULHOUSE

68110 ILLZACH

Dossier : 001184

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
70 B RUE DE MULHOUSE
68110 ILLZACH

Page : 1

Balance Générale

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Période au 31/12/2020)

brouillard

COMPTE	INTITULE	SOLDE N	SOLDE N-1	SOLDE N-2
10610000	FONDS SOCIETAIRE	6 195.79-	5 157.89-	2 809.55-
	Total classe 10	6 195.79-	5 157.89-	2 809.55-
12000000	Résultat			
	Total classe 12			
	Total classe 1	6 195.79-	5 157.89-	2 809.55-
20500000	LOGICIEL	595.20		
	Total classe 20	595.20		
21540000	MATERIEL ET OUTILLAGE	831.60	831.60	
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFO	703.97	703.97	499.00
	Total classe 21	1 535.57	1 535.57	499.00
28050000	AMTS LOGICIEL	142.00-		
28154000	AMTS MATERIEL & OUTILLAGE	168.00-	44.00-	
28183000	AMT MAT BUREAU ET INFO	332.00-	191.00-	55.00-
	Total classe 28	642.00-	235.00-	55.00-
	Total classe 2	1 488.77	1 300.57	444.00
37000000	STOCK BOUTIQUE	2 096.51	1 400.57	1 937.81
	Total classe 37	2 096.51	1 400.57	1 937.81
	Total classe 3	2 096.51	1 400.57	1 937.81
46710000	AVANCES TCMI			224.00
	Total classe 46			224.00
47100000	COMPTE D ATTENTE			
	Total classe 47			
	Total classe 4			224.00
51210000	BANQUES	528.11	3 494.65	2 552.08
51230000	COM LIVRET BLEU			
51240000	LIVRET BLEU	1 201.77		
	Total classe 51	1 729.88	3 494.65	2 552.08
58000000	VIREMENT INTERNE			
	Total classe 58			
	Total classe 5	1 729.88	3 494.65	2 552.08
	COMPTES DE BILAN	880.63-	1 037.90	2 348.34
60370000	VARIATION STOCK BOUTIQUE	695.94-	537.24	628.69-
	Total classe 603	695.94-	537.24	628.69-
60630000	ACHAT DE MATERIEL	31.92		229.20

Dossier : 001184

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
70 B RUE DE MULHOUSE
68110 ILLZACH

Page : 2

Balance Générale

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Période au 31/12/2020)

brouillard

COMPTE	INTITULE	SOLDE N	SOLDE N-1	SOLDE N-2
60640000	FOURNITURES DE BUREAU	122.90	84.13	52.28
	Total classe 606	154.82	84.13	281.48
60700000	ACHAT - BOUTIQUE	2 100.02	25.00	1 214.30
	Total classe 607	2 100.02	25.00	1 214.30
	Total classe 60	1 558.90	646.37	867.09
62260000	HONORAIRES	720.00		600.00
	Total classe 622	720.00		600.00
62320000	SALONS - EXPO			227.00
62340000	CADEAUX CLIENTS	50.00		
	Total classe 623	50.00		227.00
62410000	FRAIS DE TRANSPORT	110.70		
	Total classe 624	110.70		
62510000	FRAIS ASSEMBLEE GENERALE		4 939.31	2 022.15
62520000	FRAIS DE DEPLACEMENT	416.00	503.18	
	Total classe 625	416.00	5 442.49	2 022.15
62610000	INTERNET	106.12	19.99	21.98
62630000	FRAIS POSTAUX	405.92	222.91	135.00
	Total classe 626	512.04	242.90	156.98
62700000	FRAIS BANCAIRES	72.76	72.36	63.96
62710000	FRAIS PAYPAL			2.88
	Total classe 627	72.76	72.36	66.84
62800000	FRAIS DIVERS			461.60
62810000	COTISATIONS ET ASSURANCES FFBA	2 702.00	2 348.00	1 375.50
62820000	FRAIS DE REMISE DE MEDAILLES	525.00		
	Total classe 628	3 227.00	2 348.00	1 837.10
	Total classe 62	5 108.50	8 105.75	4 910.07
68112000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	407.00	180.00	55.00
	Total classe 681	407.00	180.00	55.00
	Total classe 68	407.00	180.00	55.00
	Total classe 6	7 074.40	8 932.12	5 832.16
70700000	VENTES - BOUTIQUE	1 219.00-	256.50-	1 295.50-
	Total classe 707	1 219.00-	256.50-	1 295.50-
	Total classe 70	1 219.00-	256.50-	1 295.50-
74000000	SUBVENTION			600.00-

Dossier : 001184

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
70 B RUE DE MULHOUSE
68110 ILLZACH

Page : 3

Balance Générale

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Période au 31/12/2020)

brouillard

COMPTE	INTITULE	SOLDE N	SOLDE N-1	SOLDE N-2
	Total classe 740			600.00-
	Total classe 74			600.00-
75600000	COTISATIONS	3 594.00-	3 704.00-	2 596.00-
	Total classe 756	3 594.00-	3 704.00-	2 596.00-
75850000	DONS	913.00-	400.00-	
75860000	REMB. FRAIS ASSEMBLEE GENERALE		5 609.52-	3 689.00-
75870000	REMB FRAIS DE DEPLACEMENT (PB)	416.00-		
75880000	REMB FRAIS DE MEDAILLES	50.00-		
	Total classe 758	1 379.00-	6 009.52-	3 689.00-
	Total classe 75	4 973.00-	9 713.52-	6 285.00-
76800000	PRODUITS FINANCIERS	1.77-		
	Total classe 768	1.77-		
	Total classe 76	1.77-		
	Total classe 7	6 193.77-	9 970.02-	8 180.50-
	COMPTES DE RESULTAT	880.63	1 037.90-	2 348.34-
	TOTAL GENERAL			

Signatures

M. HEYDEL Norbert
Président

M. HERTZOG J.Pierre
Trésorier

MODIFICATION DES STATUTS

En situation de procédure COVID, nous vous avons porté à connaissance par mail des modifications statutaires de l'ERCI.

A ce jour et conformément aux lois (droit local) en vigueur, n'ayant reçu aucune contradiction écrite par courrier ou par mail, nous considérons que les modifications de statut de l'ERCI sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Illzach le 18.04.2021

N. HEYDEL	**A. BRILOT**	**P.BRILOT**
Président	*Secrétaire*	*Responsable juridique*

Entente Radio Clubs et Indépendants

ASSEMBLEE GENERALE 2019

Sous contrôle du service juridique et conformément à l'ordonnance du 2 décembre 2020 entrée en vigueur le 3 décembre est venue modifier l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptations des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes délibérants des personnes morales et donc des associations.

Ces dispositions ont été précisées par le décret du 18 décembre 2020 qui est venu modifier et proroger un décret du 10 avril 2020 pour adapter le fonctionnement de certaines instances délibératives au contexte créé par l'épidémie de covid-19.

Un décret n°2021-255 du 9 mars 2021 est venue proroger les mesures dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2021.

Dans cette procédure de restriction l'Entente Radio Clubs et Indépendants à appliquer le vote en droit commun seuls les Présidents et dû à leur mandat lié à leur fonction, ont voté par adresse électronique. Le régime de droits commun exprimés lié à la loi de simplification, sont rattachés à leur vote la totalité des membres de lors association à jours de cotisation.

Les membres de droit et les indépendants se sont exprimés aussi par adresse mail .

Droit au vote: 377 membres

Exprimé: 323

Les règles de quorum applicables aux décisions à adopter découlent des règles statutaires de l'ERCI sont atteint

	POUR	Contre	Abstention
Compte rendu Moral	294	29	
	91,02%	8,98%	0,00%
Compte rendu Financier	294	29	
	91,02%	8,98%	0,00%
Compte rendu Juridique	294	29	
	91,02%	8,98%	0,00%

Conformément au droit local des associations le conseil d'administration est conforme et à respecter la loi du 6 juin 2000 consacré au principe d'égal accès des femmes et des hommes

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, dans la procédure sanitaire imposée paraphé et signé par le responsable juridique .

Pascal BRILOT
Responsable juridique

François BACHELET
Réceptionnaire Mail

Entente Radio Clubs et Indépendants

COMPTE RENDU DES VOTES

PAR CORRESPONDANCE A.G. 2020

Sous contrôle du service juridique et conformément à l'ordonnance du 2 décembre 2020 entrée en vigueur le 3 décembre est venue modifier l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptations des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes délibérants des personnes morales et donc des associations.
Ces dispositions ont été précisées par le décret du 18 décembre 2020 qui est venu modifier et proroger un décret du 10 avril 2020 pour adapter le fonctionnement de certaines instances délibératives au contexte créé par l'épidémie de covid-19.
Un décret n°2021-255 du 9 mars 2021 est venue proroger les mesures dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2021.
Dans cette procédure de restriction l'Entente Radio Clubs et Indépendants à appliquer le vote en droit commun seuls les Présidents et dû à leur mandat lié à leur fonction, ont voté par adresse électronique. Le régime de droits commun exprimés lié à la loi de simplification, sont rattachés à leur vote la totalité des membres de lors association à jours de cotisation.
Les membres de droit et les indépendants se sont exprimés aussi par adresse mail .

Résultat du scrutin:

	Pour	Contre	Abstention
Compte rendu Moral	294	28	
	91,30%	8,70%	0,00%
Compte rendu Financier	294	28	
	91,30%	8,70%	0,00%
Compte rendu Juridique	294	28	
	91,30%	8,70%	0,00%

Droit au vote: 376 membres
Exprimé: 322
Les règles de quorum applicables aux décisions à adopter découlent des règles statutaires de l'ERCI sont atteint
Compte rendu Moral
Pour 294 voix
Contre 28 Voix
Le Compte rendu Moral est adopté
Compte rendu Financier
Pour 294 voix
Contre 28 Voix
Le Compte rendu Financier est adopté
Compte rendu Juridique
Pour 294 voix
Contre 28 Voix
Le Compte rendu Juridique est adopté

Résultat des votes pour les candidatures au poste de:

Vice-président chargé du DX et indépendant
Madame Isabelle CHAGNIAT
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voix
Madame Isabelle CHAGNIAT élue au fonction de Vice-présidente chargé du DX et indépendant

Adjoint au Vice-Président DX et indépendant
Monsieur Cyprien AUBRY
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voix
Monsieur Cyprien AUBRY élu au fonction d'adjoint à la Vice-présidente chargé du DX et indépendant

Vice-Président Chargé des associations et Assistances
Monsieur Xavier JUBERT
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voies
Monsieur Xavier JUBERT élu au fonction de Vice-Président Chargé des associations et Assistances

Adjoint au Vice-Président Association / Assistance
Madame Hélène ABEL
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voix
Madame Hélène ABEL élu au fonction adjoint au Vice-Président Association / Assistance

Vice-président chargé des radioamateurs et amateurs radios
Monsieur Philippe MAILLARD / F5OGG
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voix
Monsieur Philippe MAILLARD / F5OGG élu au fonction Vice-président chargé des radioamateurs et amateurs radios

Trésorier
Monsieur Jean-Pierre HERTZOG
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voix
Monsieur Jean-Pierre HERTZOG élu au fonction de trésorier

Secrétaire
Madame Agnès BRILOT
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voix
Madame Agnès BRILOT élu au fonction de secrétaire

Responsable communication
Monsieur Jean-Pierre NEURDIN
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voix
Monsieur Jean-Pierre NEURDIN élu au fonction de responsable communication

Adjoint au responsable communication
Monsieur Remy FESNEAU
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voix
Monsieur Remy FESNEAU élu au fonction d' adjoint de responsable communication

Responsable Humanitaire
Madame Monique MEUNIER
Pour 284 voix
Contre 28 voix
Abstention 10 voix
Madame Monique MEUNIER élu au fonction de responsable humanitaire

Commission Distinction
Madame Agnès BRILOT Madame Alexandra COHEN
Pour 284 voies Pour 284 voix
Contre 28 voix Contre 28 voix
Abstention 10 voies Abstention 10 voix
Mesdames Agnès BRILOT et Alexandra COHEN sont élu à la commission de distinction

Conseiller Technique Transmissions
Monsieur François BACHELET
Coopté par les fonctions mandataire du Président

Conseiller Juridique
Monsieur Pascal BRILOT
Coopté par les fonctions mandataire du Président

Conformément au droit local des associations le conseil d'administration est conforme et à respecter la loi du 6 juin 2000 consacré au principe d'égal accès des femmes et des hommes
En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, dans la procédure sanitaire imposée paraphé et signé par le responsable juridique .

Pascal BRILOT
Responsable juridique

François BACHELET
Réceptionnaire des votes par mail

Nous tenons à remercier les donateurs de l'exercice 2020.

Au vu du peu d'assistances qu'il risque d'y avoir encore cette année 2021, nous vous proposons de faire une analyse de la partie assurance qu'il faut le reconnaître est un budget non négligeable. Il est décidé que pour 2021, toutes les associations à jour de leur cotisation seront assurées en responsabilité civile et protection juridique.

Nous nous devons de prendre des mesures drastiques pour une année presque catastrophique pour le monde associatif.

Nous reviendrons au dossier assurance en 2022 pour remettre les assurances haut de gamme avec locaux, prêt de matériel etc… Le Président souhaite remercier l'ancienne équipe qui pendant les 5 années a permis de mettre l'ERCI sur les rails, de consolider les fondations de cette Entente nationale.

Nous continuerons avec une nouvelle équipe qui elle sera là pour faire avancer et améliorer certaines choses dans le fonctionnement.

Pour les deux personnes s'étant présentées aux postes « *chargés des associations* » comme pour les deux nouvelles personnes arrivées s'occupant de la partie DX, nous définirons les objectifs pour cette année 2021 ainsi que 2022

Le Président souhaiterait que les présidents d'association fassent ce qu'il faut pour nous rejoindre lors des réunions mensuelles d'information pour que l'ont puissent avancer **TOUS ENSEMBLE.** Ces réunions sont prévues tous les 3è vendredi de chaque mois.

L'ERCI a décidé de créer un salon d'échange sur : **https://meet.jit.si/ERCIEUROPE**

L'ERCI est de permanence sur ce salon tous les soirs de 18:30 à 20:30 tous les jours, dimanche et jours fériés.

- ***La partie humanitaire: Madame Monique Meunier***

Dans les derniers remerciements, je souhaite remercier une Dame qui est vraiment dans l'ombre de l'ERCI mais qui fait un travail phénoménal, notre Amie Monique du 84. Notre responsable humanitaire. Rappel de ce qui a été fait en 2020. Fin juin, nous sommes descendus de Mulhouse avec une remorque chez Monique ou nous avons retrouvé Pascal et Agnès. Nous avons chargé la remorque ainsi que la voiture de Pascal au complet. Nous sommes descendus jusqu'à Marseillan (34) pour décharger les deux ensembles. Ce chargement devait prendre la mer vers Madagascar et le Brésil. Nous en avons profité pour assister à une commémoration de l'OCDPC puis nous avons repris la route vers l'Alsace.

Vis-à-vis du DICAF, un envoi a été fait pour aider les infirmières détachées à divers hôpitaux lors du premier confinement. (Brosse à dents, shampoing, gel douche, dentifrice etc..) produits sanitaires de première urgence et nécessité.

Courant septembre, le comité à décidé d'aider le Brésil contre cette pandémie, nous leur avons apporté notre aide aussi minime soit-elle.

Je tiens à remercier notre responsable humanitaire.

PREVISIONNEL 2021

- Acquisition de 500 portables 150 Mhz
- Acquisition de 20 postes mobiles 150 Mhz
- Acquisition de 20 relais
- Mise en place d'une fréquence nationale ERCI France
- Mise en place d'une fréquence individuelle associative
- Achat d'un véhicule associatif national multiplaces
- Reconnaissance de mission publique
- Reconnaissance Ministère des Sports
- Reconnaissance Ministère de la Jeunesse
- Libéralisation de la bande du 27 Mhz (de 26.965 à 27.995) et donc élargissement jusqu'à 27.995
- Continuité de mise en conformité des chasubles jaune et bleu « signaleurs radio » pour toutes les associations faisant parties de l'ERCI
- Activation de tous de la boutique ERCI
- Mise en place d'un Contest longue distance sur 3 mois

Avant de donner la parole à nos invités, je souhaiterais féliciter :

Monsieur **Loïc GODEAU** qui se voit être reconnu de la médaille d'argent de la Fédération Française du Bénévolat Associatif.

Monsieur **Franck PASCAUD** se voit être reconnu de la médaille de bronze de la Fédération Française du Bénévolat Associatif.

Monsieur **Jean Pierre HERTZOG** se voit être reconnu de l'OCDPC de la médaille de Vermeil

Monsieur **François BACHELET** se voit être reconnu de l'OCDPC de la médaille de Vermeil également

Et je terminerais par Monsieur **Michel MORET** qui se voit reconnaître de la médaille d'or de l'Académie du Dévouement National

Officiellement, nous enverrons ces reconnaissances à chacun des récipiendaires courant du mois. Nous proposons à toutes ces personnes de venir avec leur reconnaissance l'an prochain lors de l'AG 2022 à Saint Cyprien (66) pour pouvoir officialiser par une photo cette reconnaissance. Bravo à vous.

La parole est donnée aux invités.

- ***La parole est donnée à Madame Lara Million*** (Vice-président de la Collectivité Européenne d'Alsace et Marraine du drapeau)

Mme Lara Million remercie l'ensemble de l'assemblée de tous les départements et Pays présents. Elle souligne l'importance et le soutien du département Alsace au côté de l'ERCI. Elle reconnaît également les rôles des uns et des autres, l'intérêt général de ce que nous faisons à longueur d'année. Elle souligne également le lien entre le président et elle et assure tout le monde que si la porte est fermée, Norbert rentrera par la fenêtre car il a un sens des valeurs, de l'honneur et des responsabilités, il ne lâche jamais rien mais je tiens à résumer: c'est d'abord et avant tout un ami. Elle félicite les récipiendaires et remercie les membres qui ont quitté leur fonction et souhaite la bienvenue au nouveau comité. Elle rajoute que les jours meilleurs sont à venir et qu'il nous faut être unis.

- ***Monsieur Antoine EHRET (Directeur de cabinet du Député Olivier Becht)***

C'est un plaisir pour moi d'être auprès de vous car depuis quelques temps, je vois plus que régulièrement votre président pour différents dossiers de l'ERCI et c'est avec beaucoup de plaisir que je vous suis car depuis que je suis tout gamin (petite touche personnelle) j'admire le boulot que les signaleurs font quand je prends l'exemple du Tour Alsace (appelé aussi la petite reine) je suis fasciné par ce que vous faites et votre engagement dans tous les coins de France est plus que louable et je suis très heureux d'être à vos côtés plus spécifiquement sur la modernisation des équipements puisque c'est pour cela que Norbert est venu me voir. Parce que c'est la aussi votre grande force, pendant qu'un Pays est quasi à l'arrêt à cause du COVID, beaucoup de clubs, associations, fédérations sont à l'arrêt, vous, vous êtes à fond pour préparer demain. Et l'on connait les détermination de votre président qui coute que coute souhaite que ce dossier avance. Je tiens à vous féliciter et vous pouvez compter sur moi et le Député Becht pour vous assurer notre soutien. Notre contribution est certes modeste car nous avons fait un courrier qui a retenu toute l'attention du Ministère de l'Intérieur et je peux vous dire que les retours sont plus que satisfaisant puisque nous avons eu un retour positif de M. Gérald Darmanin et que le dossier suit sont cour et ce positivement. Nous devrions pouvoir en voir le résultat d'ici quelques semaines. Et je reste persuadé que nous aurons d'autres chalenges à relever ensemble. Vous pourrez compter sur nous pour vous apporter tout le soutien afin que nous puissions faire avancer les différents dossier que l'ERCI nous a présenté. Nous sommes heureux de pouvoir aider un regroupement national aussi dynamique que le vôtre. Avant de vous laisser, je remercie le comité sortant de l'excellent travail fait en amont et le nouveau dont je rappelle la parité totale de ce comité, ce qui n'est pas toujours facile à faire. Félicitations à tous et bravo pour cette belle assemblée générale par visio-conférence.

- ***Monsieur Alain SCHIRCK (adjoint au Maire d'Illzach)***

Impeccable pour le son et la vidéo, j'ai pu suivre cette assemblée générale d'une très bonne qualité . Je tiens à saluer toutes les personnalités présentes ainsi que tous les membres de l'ERCI de toute la France au nom de la municipalité d'Illzach. Je tiens à féliciter l'ensemble du bureau directeur de l'excellent travail de qualité tant au niveau national qu'international et également pour la qualité de cette AG en visioconférence. Une grande preuve des qualités d'adaptations. Félicitations des récipiendaires. Très bon dimanche à tous. Bien à vous.

- ***M. Pierre GONZALEZ (Président de l'OCDPC)***

Je salue tous ici présent et il est vrai que ce n'est pas coutumier de se réunir ainsi, car avant toute chose, on fait passer l'amitié, on aime être proche les uns des autres, mais à situation exceptionnelle, cela nous impose des mesures dont nous devons être exemplaire. Vous dire ma joie d'être à vos côtés, vous e savez immense. Norbert, nous nous sommes connu à Bordeaux et ca a été le déclic immédiat. Tu sais que j'aime ce que tu fais et ce que tu fais faire, je te l'avais dit longuement à Marseillan, vous des gens unis, des gens bien, vous êtes des gens comme j'aime et c'est important. A l'heure ou le tissus associatif est en train de s'user pour x raison, nous ne sommes pas la pour faire ce débat. Vous êtes une valeur d'exemple, c'est important. Et je suis très content d'être votre ami et j'en suis fière. L'OCDPC sera toujours auprès de vous et je vous aiderai autant que je le pourrais. Je ne monopoliserais pas la parole, mais sachez que je suis heureux d'être parmi vous, nous sommes dans des conditions particulières , on s'y résout et on s'y résigne, et la fête continue, de meilleurs jours nous attendent et beaucoup de travail nous attend. C'est important. Norbert, tu es un battant, tu le sais, le boulot ne te fait pas peur, au contraire c'est une motivation très forte. Tous tes membres connaissent tes qualités et nous, nous connaissons les qualités de l'ensemble de votre regroupement

C'est important de savoir que nous avons des hommes sur lesquels on peut compter. Des hommes fiables, vous êtes partout présent, c'est important encore plus dans les temps qui cours d'exister comme vous le faites à longueur d'année. Je vous souhaite une très bonne assemblée, c'est déjà le cas, merci d'être la et d'être mes Amis. Cela manque de chaleur humaine, mais nous verrons cela l'année prochaine dans les Pyrénées Orientales. Merci et bon courage à tous.

- ***Madame Alexandra COHEN (Vice-présidente de l'ANPDSB)***

Mme Alexandra Cohen prend la parole pour explique qu'elle représente une association qui objectif de récompenser les bénévoles dans tous les domaines de la vie associative. Je suis très fière d'avoir été invité à cette Ag, très fière de vous rencontrer et de partager cette amitié. Vous êtes une association incroyable, toujours au service des gens. Je suis en admiration devant vous tous.

- ***Monsieur Andréas SAMALTAMOS (Président Radio Sans Frontières - Grèce)***

Ca me fait plaisir de vous retrouver en cette journée d'assemblée générale , pour continuer ce que Pierre a dit, c'est effectivement impressionnant le travail que vous faites et ce que vous pouvez continuer à faire et cela vraiment plaisir d'être avec vous et de faire parti de vote structure et de pouvoir collaborer sur des projets en commun entre nos deux Pays. Nous avons toujours été auprès de vous et ce dès le début car nous croyons en ce que vous faites et en une idée européenne entre homme du terrain et homme de la société civile, cela fait parti de notre ADN. On aime ce que vous faites et ce travail en commun peut énormément faire avancer les choses. Et de pouvoir offrir votre soutient à des gens qui en ont besoin. Pour nous, vous connaissez les différentes crises que nous avons connu, après la crise financière, nous sommes retombés dans la 3è vague de la crise sanitaire. Prenez courage, si nous on tient, vous pouvez aussi tenir. Nous pourrons bientôt tous continuer comme avant. Bonne suite à vous et très bonne assemblée générale.

- ***Monsieur Daniel GALLETTI (Président Radio Amateurs France)***

Nous sommes partenaire de l'ERCI depuis le début. Nous sommes très fière d'être avec vous d'ailleurs une nouvelle association vient de vous rejoindre qui est l'ADRASEC 84. Radio Amateurs France c'est 14.000 lecteurs dans le monde, c'est une des plus grosse association de radioamateurs en France et à ce titre, nous proposons à tous ceux qui le veulent de passer la licence radio amateur. Je vous souhaite une très bonne fin d'assemblée générale et je vous remercie de m'avoir invité à cette dernière.

Le Président reprend la parole pour expliquer comment fonctionne l'ERCI. Il souligne que dans chaque être humain il y a un côté positif et un côté négatif. A l'ERCI le côté négatif, on s'en fout. Nous travaillons essentiellement sur le côté positif de chaque personne pour faire avancer tout le monde. Il rajoute que le comité ne travaille pas pour lui mais pour vous et le jour ou tout le monde aura compris ce message, la radiocommunication aura fait un très grand pas en avant. Après dans la négativité, il y a l'égaux de certaines personnes qui dans de nombreux cas est démesuré.

STATUTS
ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDÉPENDANTS

TITRE 1 : BUT ET COMPOSITION

Article 1 : Constitution et dénomination

L'association dite Entente des Radio Clubs et Indépendants (ERCI), fondée le 07/11/2015, se veut de regrouper sous forme d'adhésion les amateurs de radio et clubs d'amateurs de radio en France et à l'étranger pour mener leurs passion et actions communes et de prendre toutes initiatives de nature à lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.
En date du 01 avril 2018, il est à noter un rajout dans l'appellation de l'ERCI le terme suivant :
Entente des radios Clubs et Indépendants – Regroupement National
Elle est régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local et par les présents statuts.
Elle sera inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse (68).

Article 2 : Objet

L'association a pour but :
De regrouper les amateurs radio, radioamateurs et radio-clubs utilisateurs de la radiocommunication en France et à l'étranger.
D'apporter aux amateurs-radio, radioamateurs et radio-clubs (adhérents ERCI), des services d'information et de défense dans le cadre de l'exploitation de leur hobby (R/C).
De créer et former une chaîne d'entraide et de solidarité entre tous les amateurs radio, radioamateurs et radio-clubs et associations membres partenaires.
D'entrer en relation avec les administrations françaises, européennes ou internationales concernées afin de participer à la mise en place de la meilleure réglementation relative à leurs activités d'amateurs radio et de radioamateurs et de trouver une solution favorable à toutes les questions qui peuvent concerner les amateurs radio et de radio amateurisme en général
D'organiser et de mettre en place l'aide ou de l'entraide, en remonté d'information lors d'actions menées dans le cadre de la gestion de l'urgence et de crises de sécurité civile, dans l'encadrement de manifestation, le cas échéant en partenariat avec d'autres organisations par le soutien technique, méthodique en radiocommunication citoyenne auprès des pouvoirs publics.
Pour des besoins techniques, l'évolution de l'ERCI pourra engendrer l'ouverture d'un radio club sous la tutelle d'un radioamateur référent enregistré à l'Agence Nationale des Fréquences Radioamateurs (ANFR).
De faire vivre le monde de la radiocommunication de loisir de tous horizons.
Harmonisation de toutes les associations affiliées à l'ERCI
Elle s'interdit de prendre part à toute activité à caractère politique, confessionnel ou commercial.
Agrément du Ministère des Sports et de la Jeunesse
Reconnaissance de mission publique.

Article 3 : Siège social

Le siège de l'association est fixé au 70b rue de Mulhouse à Illzach 68110. Il peut être transféré, sur décision du Président, avec ratification lors de la prochaine Assemblée Générale. Ce dernier restera en Alsace

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 : Composition

L'association se compose d'adhérents actifs, passifs, bienfaiteurs et d'honneur.

Siret N° 815 207 998 00015 - Siren: 815 207 998
Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Bailliage de Mulhouse N° 92 Folio 241

Les membres actifs participent régulièrement aux activités et paient une cotisation annuelle.
Les membres passifs s'acquittent uniquement de la cotisation annuelle.
Les membres bienfaiteurs aident de manière financière ou matérielle ou de toutes natures à la vie de l'association.
Les membres d'honneur sont désignés par le comité directeur suite aux services qu'ils ont rendus ou qu'ils rendent à l'association.

Article 6 : Cotisation
Le montant de la cotisation est fixé annuellement lors des assemblées générales.

Article 7 : Conditions d'adhésion
Il est bon d'ajouter que toute association souhaitant entrer dans le regroupement national de l'ERCI se devra de respecter le code de conduite d'éthique et d'informatique.

Article 8 : Perte de la qualité de membre
La qualité de membre se perd :
Par décès
Par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au président de l'association.
Pour non-paiement de la cotisation dans les 3 mois suivant l'assemblée générale (à enlever). La cotisation sert à payer les assurances individuelles et clubs et ce à compter du 1er janvier de chaque année.
Par la non-représentation d'un radio-club adhérent à l'assemblée générale de l'association.
Par exclusion prononcée par le Comité Directeur pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à l'association, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée avec accusé de réception à fournir des explications au Comité Directeur.

TITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT
Article 9 : Comité directeur
L'association est administrée par un comité directeur comprenant sept membres élus pour deux ans par l'assemblée générale ordinaire, ce comité directeur comprenant au besoin, selon les membres sortants :
- Un président
- Deux vice-présidents
- Un (e) secrétaire
- Un (e) trésorier
- Un responsable juridique
- Un responsable communication

Le comité directeur est élu à bulletin secret.
Est éligible au comité directeur toute personne âgée de 18 ans au moins le jour de l'élection, membre de l'association à jour de sa cotisation et jouissant de ses droits civiques et politiques.
En cas d'égalité de voix entre deux candidats, la décision relève d'un vote à bulletin secret par le comité directeur.

Le renouvellement a lieu lors de chaque assemblée générale ordinaire. Les membres sortants sont rééligibles au maximum 2 fois consécutives.
Le Président est élu pour une durée de trois ans et peut être réélu à deux reprises. Passé ces deux mandats, il invite un vice-président à se présenter au poste de Président afin de faire perdurer les actions en cours ou En cas de non accord ou en l'absence de candidat au dit poste, le président sortant pourra se représenter afin d'éviter la fermeture de l'association.

Tout membre ayant épuisé ses mandats consécutifs pourra à nouveau présenter sa candidature au comité directeur au terme d'une année de vacance.

Article 10 : Rôle du comité directeur

Le comité directeur est spécialement investi des attributions suivantes :

Le président assure le fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il dirige les réunions et convoque les assemblées.

Le (la) secrétaire est chargé de la correspondance et rédige les procès-verbaux des séances tant du comité directeur que des assemblées et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet.

Le trésorier tient les comptes de l'association, effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du président. Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, des recettes et des dépenses et rend compte à l'assemblée annuelle qui statue sur sa gestion. La signature du président est nécessaire pour les opérations financières.

Les membres ne sont en aucun cas responsables, de manière civile ou pénale, des défaillances éventuelles du bureau. Il ne supporterait en aucun cas un préjudice financier en cas de perte sur un résultat comptable négatif.

Article 11 : Réunions du comité directeur

Le comité directeur se réunit sur convocation de son président, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige ou à la demande d'au moins un tiers des membres. Cela peut se faire par vidéoconférence afin de minimiser les coûts de déplacements des uns et des autres formant le comité directeur.

Le comité est représenté par :

Le Président, le ou les Vice-présidents, le Trésorier, le Secrétaire, le gestionnaire du site internet ainsi que le responsable radiocommunication

Ils se réunissent une fois en fin de chaque mois

La présence de la moitié de ses membres est nécessaire pour délibérer valablement.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les délibérations du comité directeur sont consignées dans un registre spécial et signées du président et du secrétaire.

Article 12 : Rétributions

la fonction de membre du comité directeur (ou autre membre dûment mandaté) est non rémunérée. Toutefois les frais et débours occasionnés par l'accomplissement du mandat seront remboursés au vu des pièces justificatives.

Le rapport financier présenté à l'assemblée générale doit faire mention de ces frais et débours payés à des membres du comité directeur.

Article 13 : Dispositions communes pour la tenue des assemblées générales

Les assemblées se composent de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation et se réunissent sur convocation du président ou sur demande d'au moins un tiers des membres.

Les convocations doivent obligatoirement mentionner l'ordre du jour prévu et seront adressées aux membres au moins un mois à l'avance par courrier ou par mail.

Seules seront valables les résolutions prises par l'assemblée générale sur les points inscrits à son ordre du jour. La présidence de l'assemblée appartient au président ou, en son absence, à l'un des membres du comité désigné en son sein. Les délibérations sont constatées par écrit par le secrétaire et signées par le Président et le secrétaire.

Il est tenu une feuille de présence qui est émargée par chaque membre présent.
Ont droit de vote tous les membres à jour de leur cotisation.
Les associations membres de l'Entente des Radio-Clubs et Indépendants doivent être représentées par au moins un membre désigné et dûment mandaté à cet effet.
Le vote par correspondance est autorisé. Chaque association membre de l'Entente des Radio-Clubs et indépendants dispose d'une voix par membre de son effectif.
Suivant la conjoncture, ladite assemblée générale pourra éventuellement se faire par visioconférence.

Article 14 : Nature et pouvoirs des assemblées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentent l'universalité des membres de l'association dans la limite des pouvoirs conférés par le code civil local et par les présents statuts et obligent tous les membres par leurs décisions. Le nombre de pouvoirs est illimité.

Article 15 : Assemblée générale ordinaire.

Au moins une fois par an les adhérents sont convoqués en assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par l'article 13 des présents statuts.

Le président assisté des membres du comité directeur expose la situation morale de l'association, le trésorier rend compte de sa gestion et la soumet à l'approbation de l'assemblée après le rapport du cabinet comptable dont l'association s'est faite cliente.

L'assemblée, après avoir délibéré et statué sur les différents rapports, approuve les comptes de l'exercice clos et délibère sur les autres questions à l'ordre du jour.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés soit à main levée ou à bulletin secret sur demande d'au moins un tiers des membres présents. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée générale sera reportée d'une demi-heure, suite à quoi elle pourra valablement délibérer.

Article 16 : Assemblée générale extraordinaire

Le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire à tout moment qu'il pourrait juger opportun ou sur demande d'au moins la moitié plus un des membres et sera convoquée dans les conditions prévues par l'article 13 des présents statuts.
Pour la validité de ses décisions, l'assemblée générale extraordinaire doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant droit de vote. Si cette proportion n'est pas atteinte, elle est à nouveau convoquée à une demi-heure plus tard et peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.
L'assemblée extraordinaire statue sur les questions mentionnées à l'ordre du jour.

Article 17 : Ressources de l'association :

Les ressources de l'association se composent :
- du produit des cotisations,
- des subventions, dons et legs qui pourraient lui être versés,
- du produit des fêtes, manifestations ou toute activité ou possessions de l'association
- des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder
- des rétributions pour services rendus
- toutes autres ressources qui ne sont pas contraires aux lois en vigueur.

Article 18 : Comptabilité
Il est tenu à jour une comptabilité en recettes et dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières par un cabinet d'expertise comptable. Le trésorier est chargé de se mettre à sa disposition.

Article 19 : Dissolution
La dissolution est prononcée à la demande du comité directeur par une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.
Les conditions de convocation et les modalités de tenue d'une telle assemblée sont celles prévues aux articles 13, 14 et 16 des présents statuts.

Article 21 : Formalités administratives
Le comité directeur devra déclarer au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse les modifications désignées ci-dessous :
- le changement de nom de l'association,
- le changement de président,
- le changement de comité
- le transfert du siège social,
- la dissolution de l'association.

Article 22 : Responsabilité financière
Conformément au droit commun, le patrimoine seul de l'Association répondra des engagements contractés en son nom,
Sans qu'aucun des membres de l'Association ne puisse en être tenu personnellement responsable, sauf en cas de faute personnelle
Dûment constatée.
L'Association ne doit pas et ne peut pas emprunter pour couvrir ses frais de fonctionnement et d'activité, quelle qu'en soit la cause.

Suppression
Ex Article 21 : Règlement intérieur
Un règlement intérieur est établi par le Comité Directeur qui le fait approuver par l'assemblée générale ordinaire.
Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'association
Nous demandons de retirer cet article au vu du code de conduite d'éthique et d'informatique. Ce dernier pouvant prêter à confusion avec ledit code.

Les présents statuts ont été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée constitutive en date du 07/11/2015 à Riom (63).
Modification des statuts fait à St Vaury le 27.03.2016 par Assemblée Générale Extraordinaire
Modification des statuts fait à St Vaury le 01.04.2018 par Assemblée Générale Extraordinaire
Modification des statuts fait à Paimboeuf le 12.03.2020 par Assemblée Générale Extraordinaire entériné le 18.04.2021 par visioconférence.

Signatures des membres du bureau.

Président
Norbert HEYDEL

Responsable Juridique
Pascal BRILOT

Vice-président
Xavier JUBERT

Vice présidente
Isabelle CHAGNIAT

Trésorier
J. Pierre HERTZOG

Secrétaire
Agnès BRILOT

Responsable communication
J. Pierre NEURDIN

Fait à PAIMBOEUF (44) le 12.03.2020 – 10 :15 et entériné le 18.04.2021 par visioconférence lors de son assemblée générale extraordinaire.

Entente Radio Clubs et Indépendants

ORDRE DES REPRESENTANTS

DE L'ERCI

03.89.45.49.07

Norbert HEYDEL
Président **(68)**

Jean Pierre HERTZOG
Trésorier **(68)**

Agnès BRILOT
Secrétaire **(42)**

Xavier JUBERT
Vice-président chargé des associations **(37)**

→

Hélène ABEL
Adjointe **(13)**

Isabelle CHAGNIAT
Vice-présidente. DX et Ind. **(33)**

→

Cyprien AUBRY
Adjoint **(54)**

Jean Pierre NEURDIN
Gestionnaire du site **(68)**

→

Rémy FESNEAU
Adjoint **(33)**

Pascal BRILLOT
Responsable Juridique **(42)**

Alexandra COHEN (33)
Agnès BRILOT (42)
Distinctions

François BACHELET
Responsable technique **(84)**

Monique MEUNIER
Responsable Humanitaire **(84)**

Notre but:

- De regrouper les amateurs radio, radioamateurs et radio-clubs utilisateurs de la radiocommunication en France et à l'étranger.
- D'apporter aux amateurs-radio, radioamateurs et radio-clubs (adhérents ERCI), des services d'information et de défense dans le cadre de l'exploitation de leur hobby (R/C).
- De créer et former une chaîne d'entraide et de solidarité entre tous les amateurs radio, radioamateurs et radio-clubs et associations membres partenaires.
- D'entrer en relation avec les administrations françaises, européennes ou internationales concernées afin de participer à la mise en place de la meilleure réglementation relative à leurs activités d'amateurs radio et de radioamateurs et de trouver une solution favorable à toutes les questions qui peuvent concerner les amateurs radio et de radio amateurisme en général
- D'organiser et de mettre en place l'aide ou de l'entraide, en remonté d'information lors d'actions menées dans le cadre de la gestion de l'urgence et de crises de sécurité civile, dans l'encadrement de manifestation, le cas échéant en partenariat avec d'autres organisations par le soutien technique, méthodique en radiocommunication citoyenne auprès des pouvoirs publics.
- Pour des besoins techniques, l'évolution de l'ERCI pourra engendrer l'ouverture d'un radio club sous la tutelle d'un radioamateur référent enregistré à l'Agence Nationale des Fréquences Radioamateurs (ANFR).
- De faire vivre le monde de la radiocommunication de loisir de tous horizons.
- Elle s'interdit de prendre part à toute activité à caractère politique, confessionnel ou commercial.

Nos Objectifs:

Nous regardons pour mettre en place les directions du comité :

1) Partenariats divers dans le monde de la radiocommunication.

2) Augmentation des possibilités du 27 Mhz (tous modes).

3) Autorisation à l'antenne.

4) Augmentation en canaux et en puissance du 446 Mhz.

5) Autorisation du mode numérique.

6) Formation et médiatisation de notre moyen radio auprès des OM et futur OM.

7) Procédures radio.

8) Agrément sécurité civile.

9) Refonte de l'article 411/ 31 à 37 du code de la route visant les signaleurs.

10) Liste non exhaustive.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
CS 83047
44, Avenue Robert Schuman
68061 MULHOUSE CEDEX 3

Tél : 0389354269 Fax: 0389354251

En attente de modification

REGISTRE DES ASSOCIATIONS DE MULHOUSE

EXTRAIT

VOLUME 92 FOLIO 241

Dénomination : **ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDEPENDANTS (ERCI) - REGROUPEMENT NATIONAL**

Siège : **70 b, Rue de Mulhouse 68110 ILLZACH**

- Les statuts ont été adoptés le 07 Novembre 2015 .
L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président .
INSCRIT LE 20 Novembre 2015

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 Mars 2016, le siège de l'association a été transféré de MULHOUSE, 31, Rue d'Oradour - chez M. Norbert HEYDEL au 70 b, Rue de Mulhouse à 68110 ILLZACH.
INSCRIT LE 06 Avril 2016.

- Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 01 Avril 2018, le nouveau comité se compose de :
Président(e) : Monsieur Norbert HEYDEL né(e) le 13/01/1960 à Nancy (54) de nationalité française demeurant 31, Rue d'Oradour à 68100 MULHOUSE
Vice-Président(e) : Monsieur Michel MORET né(e) le 11/03/1950 à Moutier Malcard (23) de nationalité française demeurant 6, Rue du Moulin à 23320 ST VAURY
Vice-Président(e) : Monsieur Jean-Pierre ROUGERT né(e) le 18/02/1965 à Le Coteau (42) de nationalité française demeurant Chemin Les Crozeq à 42155 VILLEMONTAIS
Secrétaire : Monsieur James BERTON né(e) le 23/09/1982 à St-Gaudens (31) de nationalité française demeurant 8 bis, Rue des Genaches à 66600 RIVESALTES
Trésorier(e) : Monsieur Jean Pierre HERTZOG né(e) le 27/07/1950 à Sierentz de nationalité française demeurant 2 b, Rue des Lilas à 68100 MULHOUSE
Membre : Monsieur Jean-Pierre NEURDIN né(e) le 02/03/1944 à Echenoz la Méline (70) de nationalité française demeurant 2, Rue de Brest à 68260 KINGERSHEIM
Membre : Monsieur Loïc GODEAU né(e) le 02/09/1957 à Nantes (44) de nationalité française demeurant Le Pleissis à 85130 LES LANDES GENUSSON
Membre : Monsieur Franck PASCAUD né(e) le 27/10/1979 à Nantes (44) de nationalité française demeurant 16, Rue de l'Hôpital à 44560 PAIMBOEUF
Membre : Monsieur Rémy FESNEAU né(e) le 16/07/1964 à Tours (37) de nationalité française demeurant 4 bis, Le Bourg à 33350 STE COLOMBE
INSCRIT LE 16 Mai 2018

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01 Avril 2018, de nouveaux statuts ont été adoptés.
INSCRIT LE 16 Mai 2018 .

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 01 Avril 2018, l'association se nomme maintenant :
ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDEPENDANTS (ERCI) - REGROUPEMENT NATIONAL .
Ancienne dénomination : ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDEPENDANTS.
INSCRIT LE 16 Mai 2018 .

TRIBUNAL D'INSTANCE MULHOUSE HR 92-241

MULHOUSE, le 11/06/2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Greffier

Insee
Mesurer pour comprendre

Service Info Sirene
09 72 72 8000
prix d'un appel local

Service Statistique
Répertoire SIRENE

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.
Pour plus de précisions, consulter le site Internet insee.fr à l'adresse :
https://www.insee.fr/fr/information/1972060

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 26 février 2020

Description de l'entreprise	**Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 20/11/2015**
Identifiant SIREN	815 207 998
Identifiant SIRET du siège	815 207 998 00023
Désignation	ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDEPENDANTS
Sigle	ERCI
Catégorie juridique	9260 - Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Appartenance au champ ESS	Oui

Description de l'établissement	**Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 06/04/2016**
Identifiant SIRET	815 207 998 00023
Adresse	ENTENTE RADIOS CLUBS INDEPENDANTS 70 B RUE DE MULHOUSE 68110 ILLZACH
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Important :*A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).*
Avertissement :aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Site de gestion: CENTRE STATISTIQUE DE METZ
Centre des statistiques sociales et locales
Pôle Sirene Associations
32 AVENUE MALRAUX
57046 METZ CEDEX 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

Entente Radio Clubs et Indépendants

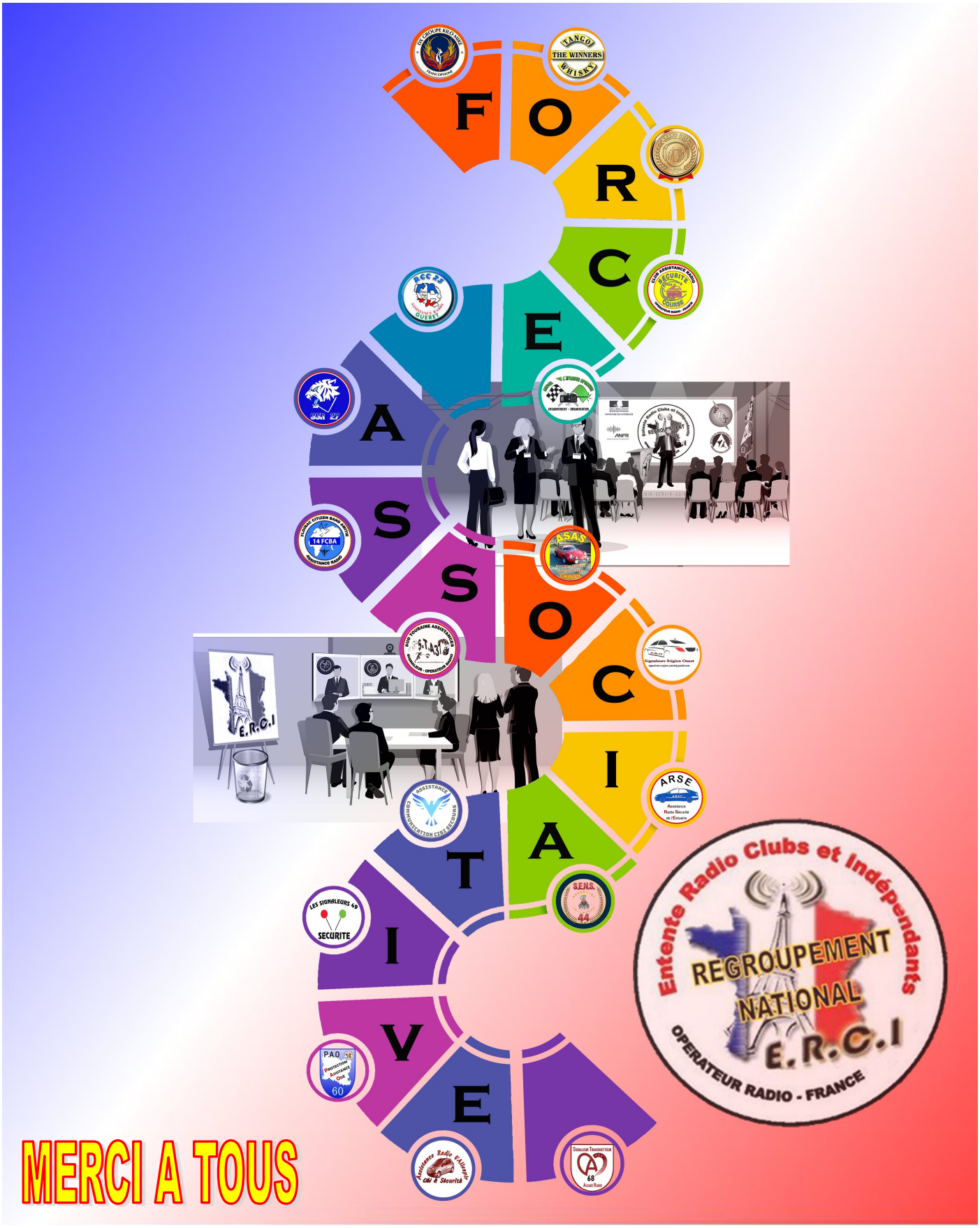

Siret N° 815 207 998 00015 - Siren: 815 207 998

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Baillage de Mulhouse N° 92 Folio 241